

N° 2022-131

OBJET :*Natura 2000 - Demande de subvention pour l'animation 2023*

L'an deux mil vingt-deux, le 13 septembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Reyvroz, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du Conseil Communautaire : 7 septembre 2022

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, BUET Manuelle, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GREMAT Maryse.

MM. TROMBERT Fabien, VOIRIN Pierre, DUPIEUX Gilbert, CHALENCON William, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :30
pour :30
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par Margaux CASTEX à Manuelle BUET,
- par Jean-Marc GIROD à Yannick TRABICHET.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de déposer une demande de subvention au titre du Programme de développement rural Rhône-Alpes 2014-2020 « Animation environnementale des territoires à enjeux » - TO 07.63 pour l'animation NATURA 2000 – 2023 du site du Roc d'Enfer. Le montant des dépenses prévisionnelles s'élève à 40 473 euros TTC :

Nature des dépenses	Montant TTC
Prestations d'animation	4 680,00 €
Frais salariaux	29 827,50 €
Coûts indirects sur frais salariaux (15%)	4 474,12 €
Frais de déplacement au forfait sur frais salariaux (5%)	1 491,38 €
TOTAL	40 473,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

- **à l'unanimité,**
- **valide** le budget prévisionnel,
- **autorise** Monsieur le Président à déposer une demande de subvention à hauteur de 100 % (État et Union Européenne) et à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

